

Ecole privée pénalise et menace les étudiants

Par **Antoine69**, le **07/02/2017** à **10:17**

Bonjour à tous,

Je suis Antoine, 23 ans dans une école privée. Je paye près de 7000 euros l'année pour avoir un diplôme en 5 ans. Mon problème est le suivant :

Mon école organise un "rassemblement annuel" de tous les étudiants de l'école en France à Paris. Problème : Le voyage est obligatoirement à nos frais, soit plus de 100 euros.

Je suis étudiant, et comme plusieurs de mes camarades, je ne peux juste pas me permettre de payer cette somme. Ayant un loyer à payer, un prêt à rembourser, bref je ne suis plus chez Papa maman et ma famille ne roule pas sur l'or.

L'école ne veut rien savoir, nous propose juste une "remise" de 10 euros...Et si nous ne participons pas, nous sommes menacés d'aller automatiquement aux rattrapages, faisant fi de tous nos résultats.

Dans le règlement de l'école(le "contrat" que l'on signe en début d'année), il n'est en aucun cas question que les étudiants doivent assumer les frais de voyages.

Voilà, je viens donc vers vous pour savoir comment faire, je ne peux clairement pas y aller sauf si je mange des cailloux pendant 15 jours. Que pensez-vous de ce cas ? De la menace ? Que puis-je faire si la sanction tombe ? Suis-je dans mon droit de me défendre ?

Bien cordialement,
Antoine

ps: Il y a 4500 étudiant de cette école en France. (Rémunération annuelle grace aux inscriptions/renouvellent : 31.5 millions)

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/02/2017** à **11:11**

Bonjour

C'est du grand n'importe quoi ! Votre école ne peut en aucun cas vous refuser votre année parce que vous n'êtes pas allé à une soirée qu'elle organise.

Je ne sais si les litiges avec les écoles privés relèvent des associations de consommateur. Dans le doute, je vous conseille de vous mettre en rapport avec l'une de ses associations (Que Choisir, 60 millions ...)

Par **Antoine69**, le **07/02/2017** à **16:22**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, je ne sais effectivement pas quoi faire et à qui demander mais je vais essayer sur 60m de conso, merci à vous !

Par **Camille**, le **07/02/2017** à **17:07**

Bonjour,

Et ils vont s'y prendre comment, les organisateurs, pour s'assurer de la présence effective [s]et nominative[/s], des 4500 participants ou plus, [s]sans aucun risque d'erreur[/s] ?

Et elle va se passer où, cette petite sauterie ? A Bobino ? Au Parc des Princes ? Au Stade de France ? Place de la République ? Au restaurant Le Jules Verne de la Tour Eiffel ? Dans les catacombes Place Denfert Rochereau ?

[smile4][smile4][smile4]

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/02/2017** à **08:05**

Bonjour

Ben avec un rémunération annuelle de 31.5 millions, ils peuvent se permettre n'importe quelle folie[smile3]

Par **Antoine69**, le **11/02/2017** à **12:17**

Bonjour,

Ce ne sont que les 4ème année qui sont conviés, donc pas tout le monde :)

Toujours pas d'avis sur la question ? Je n'ai aucune réponse, sur 10 sites différents vous êtes les seuls à me répondre.

Please Help..

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/02/2017** à **12:48**

Bonjour

Tout ce que je peux vous dire c'est qu'ils n'ont pas le droit de faire ça. A mon avis, c'est du bluff. En tout cas, ça met un doute sur le sérieux de cette école. Est-ce qu'elle est reconnue

par l'Etat ?

Par **Antoine69**, le **13/02/2017 à 09:30**

Oui c'est une école reconnu

[citation]**EDIT Admin : j'ai préféré enlever le nom de l'école. Merci pour votre compréhension**[/citation]